



Votre entreprise est impactée par la crise liée au Coronavirus COVID-19 ?

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

👉 Retrouvez l'ensemble des mesures d'aides aux entreprises détaillées dans ce document sur le site internet du territoire www.levézou.fr

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place **des mesures immédiates de soutien aux entreprises.**

Localement, les chambres consulaires prennent le relais et vous appuient dans vos différentes démarches pour répondre à toutes vos questions liées au chômage partiel ou arrêt de travail, aux échéances sociales et fiscales, aux délais de paiement, aux garanties de prêts bancaires, au rééchelonnement de crédits, fonds de solidarité de l'Etat et de la Région...

Les coordonnées de vos interlocuteurs locaux :

CCI Aveyron- Chambre de commerce et d'industrie :

La CCI est missionnée par le Gouvernement pour être l'interlocuteur de 1^{er} niveau. **Cellule de crise avec un email de contact dédié : info@aveyron.cci.fr (merci d'indiquer impérativement votre numéro de téléphone, votre activité et votre commune d'implantation).** Téléphone : **05.65.77.77.00** (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi). Accès au site : <https://www.aveyron.cci.fr/>

Pour savoir si une entreprise peut ouvrir ou pas ci-dessous le lien pour une application :

<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise#ouvert>

CMA 12 - Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron :

Information aux entreprises artisanales. Téléphone : **05.65.77.56.00** et par email : economie@cm-aveyron.fr - Accès au site : <http://www.cm-aveyron.fr/>

Chambre d'agriculture de l'Aveyron :

Cellule de crise par téléphone : **05.65.73.77.29**. Toutes les informations sur le site : <https://aveyron.chambre-agriculture.fr/>

Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales de Midi-Pyrénées

Site : <http://www.unapl-mp.org/>

Joignables de préférence par email : oriff@unapl-mp.org ou unpl@unapl-mp.org - Téléphone : **05.62.71.82.52**

La Maison des Artistes

www.lamaisondesartistes.fr et www.secu-artistes-auteurs.fr

Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée

Si vous désirez plus de renseignements sur les mesures d'accompagnement (Fonds de solidarité volet 2, volet 2 bis et Exceptionnel Occitanie, Pass Rebond Occitanie, Contrat Entreprises), consultez le site <https://hubentreprendre.laregion.fr/> ou contactez le : **0800 31 31 01 (numéro vert - de 9h à 18H)**.

Les services de la Région : **3010**.

Pour l'emploi et la formation : **0 800 00 70 70**

Site : www.laregion.fr

Le contact à privilégier pour les aides de l'Etat en Occitanie (activité partielle, Droit du Travail) :

DIRECCTE OCCITANIE : tél : **05 62 89 83 72** - midipyut12@direccte.gouv.fr

DIRECCTE AVEYRON :

- ▶ Activité partielle : contactez le **05.65.75.59.30** ou par mail : oc-ud12.activite-partielle@direccte.gouv.fr
 - ▶ Dépôt des dossiers : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
- Renseignements sur le droit du travail : contactez le **0 806 000 126**

Ruptures conventionnelles, demandes à effectuer sur : <https://www.telerc.travail.gouv.fr>

Pour les dossiers en cours, merci d'envoyer une demande à oc-ud30.rupture-conventionnelle@direccte.gouv.fr

► Main d'oeuvre étrangère : oc-ud30.moe@direccte.gouv.fr

Mais aussi...dans le cadre du programme de continuité d'activité dans les entreprises

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés:

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

Les fiches conseils métiers et guides pour les entreprises et salariés :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Les questions pratiques pour mettre en œuvre le Télétravail:

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/teletravail>

Les questions-réponses Dialogue social :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/dialogue-social>

A noter le dispositif « **Objectif reprise** » destiné aux entreprises et associations de droit privé de moins de 250 salariés, ce dispositif propose des modalités gratuites de conseil et d'appui pour favoriser la reprise ou la continuité de l'activité en combinant bonnes conditions de travail et performance. "Objectif reprise" est déployé en région par l'ARACT OCCITANIE en lien avec la Direccte.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/deconfinement-et-conditions-de-reprise-de-l-activite/article/covid-19-objectif-reprise-outil-gratuit-pour-aider-les-tpe-et-les-pme>

L'Assurance Maladie - Aide (subvention) aux TPE et PME pour la mise en œuvre des préventions contre le COVID 19 au travail :

<https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

Concernant les services des impôts :

Toutes les questions sur les impôts par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13467#lesqr> ou <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>

Concernant l'URSSAF :

Toutes les questions/réponses :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html>

Téléphone pour entreprises et professions libérales : **3957** (0,12€ / min + prix appel) / pour artisans et commerçants : **3698** (service gratuit + prix appel) / pour praticiens et auxiliaires médicaux : **0806 804 209** (service gratuit + prix appel)

Aide sociale exceptionnelle de l'URSSAF pour les indépendants : (non cumulable avec le fonds de solidarité) : <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/aide-coronavirus/>

Aide CPSTI RCI COVID 19 pour les artisans/commerçants et leurs conjoints collaborateurs relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI) : <https://www.secu-independants.fr/index.php?id=20819#c47714>

BPI France :

Numéro vert de Bpifrance **0969 370 240** ou BPI France Toulouse : **05.61.00.15.00** - www.bpifrance.fr

Banque de France - <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

Voici les liens vers les dispositifs nationaux :

Lien pour l'aide de la DGFIP <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

L'aide complémentaire de la Région volet 2, et fonds L'OCCAL sur <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

Retrouvez le détail de ces mesures sur le site internet Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics www.economie.gouv.fr

Dispositif exceptionnel d'activité partielle voici les questions/réponses du Ministère du Travail au 10/05/2020:

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-doc-precisions-activite-partielle.pdf>

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

VOTRE INTERLOCUTEUR DE PROXIMITE :

developpement@levezou-pareloup.fr

06.30.86.65.53.